Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260402-DEL25_02042026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 02 AVRIL 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 02 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 27 mars 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. M Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	FIXATION DES INDÉMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX
25	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	23
MANDANTS	3
ABSENTS	1
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	27-03-2026
RÉUNION	02-04-2026
AFFICHAGE	03-04-2026
TRANSMISSION	07-04-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
	RENAUT Sylvain	Maire	X				
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X				
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X				
	LE GALL Olivier	3è Adjoint	X				
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X				
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X				
	BELLETTRE Michel	Conseiller	X				
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X				
	FRARE Pascale	Conseillère	X				
	DETREZ Nicole	Conseillère	X				
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X				
	NOUET Soizic	Conseillère	X				
	METAYER Christophe	Conseiller			X	Gilles LECORGUILLE	
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X				
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X				
	HOUZE Laurent	Conseiller	X				
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère		X			
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X				
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X				
	BRECHARD Benoit	Conseiller			X	Michel PESLIER	
	ANDRE Ludovic	Conseiller	X				
	COLLONG Alexandre	Conseiller	X				
	CONAN Alain	Conseiller	X				
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X				
	PASCO Mickaël	Conseiller			X	Muriel GUYOMAR	
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X				
	LE GUEN Cédric	Conseiller	X				
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		**23**	01	03		

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260402-DEL25_02042026-DE

25 – Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux :

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

CONSIDERANT que la commune d'Erquy compte 4 036 habitants et relève de la strate démographique de 3 500 à 9 999 habitants ;

CONSIDERANT que les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement fixé à l'indice brut 1027, correspondant à un montant mensuel brut de 4 110,52 € ;

CONSIDERANT que les taux maximaux sont fixés à 58,30 % pour le maire, 23,32% pour les adjoints et 6,00% pour les conseillers délégués ;

CONSIDERANT que le montant total des indemnités allouées doit respecter l'enveloppe maximale prévue par les textes ;

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE FIXER les indemnités de fonction comme suit, à compter du 2 avril 2026 :

- Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 2 396,43 € brut mensuel
- Adjoints au maire (5 postes) : 23,32 %, soit 958,57 € brut mensuel par adjoint
- Conseillers municipaux délégués (8 postes) : 6,00 %, soit 246,63 € brut mensuel par conseiller

DE PRECISER que le montant total mensuel des indemnités s'élève à 9 162.32 €, montant inférieur à l'enveloppe maximale autorisée de 10 065,02 € ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260402-DEL25_02042026-DE

DE RAPPELER que les indemnités de fonction seront versées mensuellement et évolueront automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;

D'INDIQUER qu'un tableau récapitulatif nominatif des indemnités de fonction est annexé (Annexe 1) à la présente délibération ;

D'AUTORISER le Maire à exécuter la présente délibération ;

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Vote(s) favorable(s) 26
- Vote(s) défavorable(s) 00
- Abstention(s) 00

ERQUY, le 02 avril 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire,

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260402-DEL25_02042026-DE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°25

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus :

1. Exécutif municipal

Nom et prénom	Fonction	Taux (%)	Indemnité mensuelle brute (€)	
RENAUT Sylvain	Maire	58,30 %	2 396,43 €	
PESLIER Michel	1er adjoint	23,32 %	958,57 €	
CHALVET Maryvonne	2ème adjoint	23,32 %	958,57 €	
LE GALL Olivier	3ème adjoint	23,32 %	958,57 €	
LE DOUARIN France	4ème adjoint	23,32 %	958,57 €	
PIERRE Frédéric	5ème adjoint	23,32 %	958,57 €	

2. Conseillers municipaux délégués

Nom et prénom	Délégation	Taux (%)	Indemnité mensuelle brute (€)	
BELLETTRE Michel	**Vie maritime**	**6,00 %**	**246,63 €**	
LECORGUILLE Gilles	**Espaces verts – Propreté - Urbanisme**	**6,00 %**	**246,63 €**	
FRARE Pascale	**Communication**	**6,00 %**	**246,63 €**	
DETREZ Nicole	**Ressources Humaines**	**6,00 %**	**246,63 €**	
HUGUET Nathalie	**Tourisme**	**6,00 %**	**246,63 €**	
METAYER Christophe	**Sécurité**	**6,00 %**	**246,63 €**	
L'HOTELLIER Céline	**Enfance et Jeunesse**	**6,00%**	**246,63 €**	
BRECHARD Benoit	**Associations sportives – Travaux voiries**	**6,00%**	**246,63 €**	